

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DDTE	Date	10 février 2026
Numéro	26.110	Heure	

Auteur-e(-s) : Commission Mobilité	Lié à (facultatif) : ad 25.051 com
Titre : LHand, consulter les associations expertes	
Contenu : Le Grand Conseil recommande au Conseil d'État de s'approcher des associations représentant les personnes vivant avec un handicap, afin de les consulter en amont des projets d'aménagement ou de mise en conformité lors des travaux routiers.	
Développement (facultatif) : Le domaine du handicap est vaste. Une personne à mobilité réduite et une personne malvoyante n'ont pas les mêmes besoins. Seules ces personnes peuvent garantir que les mises en conformité et les aménagements sur le domaine public répondent effectivement à leurs besoins. Nous souhaitons donc que le service des ponts et chaussées (SPCH) consulte les associations pertinentes en fonction des aménagements prévus en amont des travaux, plutôt que de les informer en aval. Cette manière de procéder permettra de mieux garantir que l'investissement consenti sert bien le but visé.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Fabienne Robert-Nicoud, présidente de la commission		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :